

2023 / 53

VALLÉES
D'AIGUEBLANCHE
Communauté de communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKLOUDAS Evelyne - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : Mme MARTINET-BON Françoise à Mme JAY Hélène

EXCUSÉS : Mme BRUNOD Aurore
M. GSELL Bernard

Monsieur Daniel COLLOMB est désigné Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
16 mai 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 22

Objet : Règlement intérieur Centre Aquatique du Morel

Monsieur Marc MATHIS, Vice-Président en charge du Centre Aquatique, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de fonctionnement de ce service et présente les principales modifications.

Il invite l'assemblée à approuver ce règlement intérieur modifié.

Vu le règlement intérieur,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur tel qu'annexé.

| Pour | Contre | Abstention | NPPV* |
|------|--------|------------|-------|
| 22 | | | |

*Ne prend pas part au vote

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUS-DITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,


André POINTET

